



Lo Parvi

Association nature
Nord - Isère

La Plume de l'épervier

pour connaître, faire connaître et protéger
le patrimoine naturel

Décembre 2018 - Circulaire n°385 - 34^{ème} année

Publication interne mensuelle de l'association Nature Nord-Isère

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil : contact@loparvi.fr

www.loparvi.fr

SOMMAIRE

- Édito d'Amélie 1
- CA du 12 novembre 2-3
- Espèce du mois 3
- Article FNE 4-5
- Formation adhérents 5
- Nous voulons tous des coquelicots 5
- Agenda 6



**Vous aimez notre page
FaceBook, partagez !**

Directrice de publication

Murielle Gentaz

Membres de la commission circulaire

Marc Bourrely, Murielle Gentaz
Lucien Moly, Micheline Salaün

Comité de relecture

Serge et Noëlle Berguerand,
Maurice et M. Rose Chevallet,
Marie Moly, Pascale Nallet

Maquette et mise en page

Micheline Salaün

Crédit photos

Sabine Geoffroy
Patrick Nallet
Martine Ravet
Micheline Salaün

Illustrations

Alexis Nouailhat

ISSN 2607-7256

En cette période de fêtes, en repensant à mon année
écoulée avec Lo Parvi, j'imagine un menu digne
des plus grands restaurants...

ENTREE

journée d'étude sur les trésors de l'Isle Crémieu
particulièrement savoureuse et pour tous les goûts :
du castor à l'orchis parfumé en passant par la laineuse du prunellier

PLATS (au choix)

Week-end des adhérents sur le plateau de Retord, deux formules au choix :

- escargots contemplatifs ;

- lièvres sportifs ;

ou

échanges de pratiques sur les plantes sauvages et comestibles avec
dégustation à l'appui, mise en place de jardins pédagogiques
et élevage de vers à soie

ou

auto-perfectionnement botanique et sa nouvelle
sauce DIY (Do It Yourself) :
réalisation des fiches de travail par soi-même

DESSERT SURPRISE*

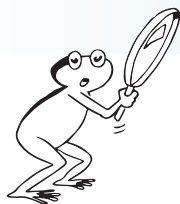
* Surprise en théorie... Dans les faits, beaucoup
d'informations avaient fuité
30 ans de Raphaël au sein de Lo Parvi

FRIANDISES

Formation sur les milieux forestiers avec
notamment une très belle sortie à
l'ENS des Ecouges accompagnée
d'une animatrice passionnée et captivante

C'était un menu riche, diversifié et délicieux.
Bonnes fêtes à tous
en vous souhaitant une année 2019
tout aussi savoureuse.

Amélie Claustre



Conseil d'Administration du 12 novembre 2018

1- Bilan des commissions

■ Commission Bibliothèque (Claudette GRADI)

La bibliothèque comporte environ 1600 ouvrages. Cette année elle fêtera ses 10 ans. Le logiciel utilisé ne convenant plus, une migration a été effectuée vers un autre logiciel (PMB). À cette occasion, un inventaire et un tri ont été faits. Un travail a été entrepris afin de récupérer des données bibliographiques pour mieux indexer les différents ouvrages (avec le thésaurus Thes'envir). Une recherche par mot clé pourra être faite et le catalogue des ouvrages pourra être mis en ligne sur notre site. Environ 60 ouvrages sont sortis de la bibliothèque mais ne sont pas dans le logiciel de prêt.

La commission remercie la Maison de l'Environnement de Lyon pour son aide précieuse. Des exemplaires des publications de Lo Parvi vont leur être offerts. Une lettre de remerciements va leur être adressée.

Les membres de la commission regrettent que depuis l'année dernière, les livres mis en avant à la Poz' ne soient pas dans la bibliothèque. Il faudra envisager de les acheter.

Que faire des anciens ouvrages ? Est évoquée la possibilité de les donner aux adhérents ou bien les mettre au pilon.

En projet :

Le travail entrepris doit continuer. Le Conseil d'Administration devra décider qui aura l'accès à la banque de données.

■ Commission Forêt (Paul DAMETTO)

Les objectifs de cette commission, en lien avec le volet Protection du projet associatif, sont :

- développer les bonnes pratiques forestières (futaie, taillis sous futaie, limiter les coupes à blanc, l'enrésinement et les peupleraies, enrichir le réseau FRENE)

- entretenir des relations avec les collectivités locales, l'ONF (Office National des Forêts), Valfor (association pour la valorisation des forêts privées en Nord Dauphiné) et Refora (réseau écologique forestier Rhône Alpes)

Pour cela, différents outils sont utilisés : l'étude Forêt de Lo Parvi, (qui aurait besoin d'être remise à jour), les plans cadastraux et les plans de gestions de l'ONF.

Plusieurs difficultés sont soulevées par la commission :

Tout d'abord le manque de compétence en cartographie.

Le réseau FRENE est géré dorénavant par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) qui inclut dans son « code de bonnes conduites » l'utilisation de produits phytosanitaires. La commission refuse de faire valider ce document par les propriétaires privés.

En ce qui concerne les forêts appartenant aux collectivités (environ 25 % des forêts), l'ONF établit des plans simples de gestion. Or il y a des réductions du personnel et une révision de l'encadrement qui rend le travail de la commission difficile. Cependant la commission a réussi à travailler avec les communes de Siccieu, Arandon/Passins et Courtenay pour introduire dans les plans de

gestion des îlots de sénescence et orienter l'exploitation vers de la futaie ou du taillis sous futaie.

Raphaël propose de revenir à la commission Forêt pour expliquer les différents enjeux de la gestion des forêts.

En projet :

A la suite de la journée de regroupement de la marche pour la forêt à Tronçay, la commission propose d'organiser pour des élèves et pour un public plus large (élus, forestiers.....) et en collaboration avec la Commission Communication une animation avec un spectacle théâtral « L'homme qui plantait des arbres », suivi d'un débat (Budget d'environ 1000 euros.)

Raphaël rappelle qu'une action de sensibilisation auprès des particuliers prévue dans le cadre du plan de gestion des communaux de Trept n'a pas été réalisée et déplore que ce projet n'ait pas pu être monté. Il propose de s'en occuper.

■ Commission Veille écologique (Raphaël QUESADA)

La commission alterne une séance en salle avec une séance sur le terrain par mois. Elle va sur le terrain pour suivre les signalements et vérifier l'avancement des dossiers. En salle, elle fait le point, reprend les dossiers en cours et remplit le tableau pour garder une trace des différents problèmes.

Depuis quelques mois, la commission travaille de plus en plus avec la FRAPNA et le site des Sentinelles de l'environnement. On constate de plus en plus de signalements ce qui pose problème. La FRAPNA redistribue les signalements mais sur des secteurs parfois à cheval sur deux associations. De plus, tout est traité au même niveau, il n'y a pas de hiérarchisation des problèmes. Si les problèmes signalés ne sont pas traités correctement, des courriers normés sont envoyés sans vérification. Il y a eu des rencontres avec des responsables des Sentinelles de la FRAPNA pour trouver une autre manière de fonctionner. Il faut absolument vérifier les informations avant de saisir l'administration ou les élus. La publicité sur l'application a été arrêtée. Il va être nécessaire de modifier l'application pour que les personnes signalant les problèmes soient plus dans l'action.

Les dossiers traités par la commission vont être transférés sur l'application des Sentinelles pour en garder une trace.

En ce qui concerne les problèmes constatés, il n'y plus de carrières illégales, plus de grosses décharges ni de gros problèmes de pollution. Les dépôts de véhicules hors d'usage ou décharge de matériaux inertes sont devenus quasi inexistantes.

Ce sont souvent des problèmes de décharges sauvages chez les privés, toutes petites décharges et des déchets jetés par les voitures. Deux gros dossiers récents concernent des assainissements qui finissent dans des cours d'eau à Pont de Chérury et Villette d'Anthon.

Le problème est en cours de règlement sur Pont de Chérury mais il est loin d'être réglé sur Villette d'Anthon. De plus, la commission a découvert que le Golf de la Ville de Lyon, qui reçoit une centaine de personnes par jour, n'a aucun assainissement !!!



Conseil d'Administration du 12 novembre 2018

En projet :

Les différents dossiers vont continuer à être suivis. La commission souhaiterait faire davantage appel aux adhérents sur chaque commune pour voir sur place les problèmes.

Un appel dans la circulaire va être fait pour demander des volontaires pour les commissions qui en ont besoin.

Raphaël rappelle que chaque commission peut suggérer une liste de livres indispensables dont elle a besoin.

2 - Délibération pour demande d'une subvention pour la RNR de Mèpieu

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Questions diverses

■ Déménagement

Le bureau a étudié le projet de déménagement sur Saint Chef. Le local de Saint Chef a plus de place et est plus lumineux. Il est aussi plus cher et plus éloigné pour les salariés pour les trajets : ce sont ces derniers points qui ont été pris en compte pour décider d'abandonner ce projet de déménagement.

L'utilisation actuelle des locaux va être repensée pour améliorer le rangement, libérer de l'espace et améliorer les conditions de travail des salariés.

■ Site Fauna Flora

Le site est à faire évoluer. Un logiciel pourrait permettre d'extraire des données supplémentaires avec les données de la base Serena. Il faudrait louer les services d'un serveur (environ 60 €) par mois. Raphaël propose de voir avec Micheline si c'est déjà compris dans l'hébergeur du site ou si c'est possible de le faire.

Il évoque également la possibilité de répondre à un appel à projet lancé soit par le département, soit par l'agence de l'eau, soit par des fondations diverses, ce qui permettrait d'avoir un financement.

■ Opération Coquelicot

Suite échange avec Eric Feraille qui sollicitait notre participation, nous relayons l'information sur le sujet, mais nous n'organisons pas nous-mêmes un rassemblement sur le secteur.

Ce sujet des pesticides est l'une des préoccupations dans notre travail sur le territoire de l'Isle-Crémieu, et avons plusieurs actions dans notre projet associatif sur ce thème.

■ Culture sans pesticides

L'entreprise Cholat souhaite initier un projet de culture de blé sans pesticides avec le programme Leader. Elle demande aide de Lo Parvi pour accompagner ses techniciens. Environ 60 agriculteurs pourraient faire partie du projet.

■ Arrêté de biotope Tourbière

Lors de la rencontre avec le DDT (Direction Départementale du Territoire), une seule commune a refusé l'arrêté de biotope. Les délibérations de principes ont été prises par les autres communes. 7 ou 8 arrêtés de biotope vont être pris prochainement. Plusieurs communes ont ajouté des sites et Villemoirieu a demandé à être ajouté. En tout, 34 sites sur l'Isle Crémieu et le Bas Dauphiné, pourraient prétendre à cet arrêté de biotope.

■ Plan Climat Air Energie

La CCBD (Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné) a mandaté un bureau d'étude pour faire un diagnostic. La commission Aménagement du territoire a fait partie du groupe de travail.

L'espèce du mois



Grimmia pulvinata

Grimmia pulvinata est une mousse, ou Bryophyte, appartenant à la famille des Grimmiacées.

Elle forme de petits coussinets denses de 2 à 4 cm, d'un gris très sombre presque noirs à l'état sec, veloutés de blanc par la présence d'un fin poil blanc à l'extrémité des feuilles.

Ces caractéristiques lui donnent une bonne capacité à capter et retenir l'humidité atmosphérique tout en se protégeant de l'ardeur du soleil.

Ce qui en fait une plante particulièrement bien adaptée à la sécheresse et aux fortes chaleurs.

On la trouve principalement en situation ensoleillée, sur les murs en pierres sèches, calcaires de préférence, le mortier, le béton. Elle est fréquente en ville du fait d'une assez bonne résistance à la pollution.

Elle y colonise les murs et les toitures en compagnie de quelques autres espèces saxicoles comme *Tortula muralis*, *Orthotrichum anomalum* ou *Syntrichia montana*.

Elle fructifie quasiment toute l'année et ses sporophytes avec une soie en col de cygne plongeant vers l'intérieur du coussinet la rendent aisément identifiable.

Sabine Geoffroy



France Nature Environnement : transition écologique solidaire

Depuis sa création, Lo Parvi adhère à France Nature Environnement (FNE).

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, la FRAPNA en ce qui nous concerne, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

Pour mieux connaître FNE : <https://www.fne.asso.fr/>

Voici de larges extraits d'un courrier, daté du 5 décembre 2018, publié sous la signature de notre président fédéral. Il expose la position et la conduite de FNE en matière de transition écologique solidaire face à la catastrophe écologique qui se prépare.

PAS DE TRANSITION ECOLOGIQUE SANS JUSTICE SOCIALE !

Après avoir présenté une feuille de route énergétique décevante la semaine dernière, le gouvernement a annoncé hier en pleine COP24 un moratoire sur la fiscalité des carburants : la décision peut paraître compréhensible et pourtant c'est une erreur profonde. Alors que les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà là, et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, partout sur la planète, reculer aujourd'hui sur la fiscalité carbone revient à aggraver directement l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Nous le savons, la transition écologique n'est pas une option : c'est une nécessité. Elle implique des changements dans les modes de production, de consommation, de déplacement. Elle nécessite une évolution profonde des comportements individuels et une refondation des politiques publiques de la part de nos dirigeants. Ces changements doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens et les collectivités.

La fiscalité écologique ne pourra être comprise et acceptée que si elle est juste, que les efforts sont partagés, que ses recettes sont redistribuées dans des actions de transition concrètes et des mesures d'accompagnement pour celles et ceux qui en ont vraiment besoin. ...

Nous nous battons pour que le Gouvernement prenne au plus vite les mesures d'accompagnement nécessaires et pour que les recettes issues de la hausse progressive des taxes écologiques soient affectées à ces politiques publiques, ainsi qu'à l'accompagnement financier des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones périurbaines ou rurales.

Par ailleurs, il est nécessaire par souci d'équité et d'efficacité que tous les secteurs émetteurs soient concernés par la fiscalité carbone, car aujourd'hui certains secteurs pourtant très polluants sont exemptés.

Il y a là quelque chose d'incompréhensible et de profondément injuste, auquel l'Etat doit remédier, car aujourd'hui la fiscalité carbone impacte 3 à 6 fois plus les ménages que les grands pollueurs incluant les grandes entreprises. C'est, notamment, le cas du transport de marchandises sur route et sur mer et du transport aérien.

Avec ses politiques socialement injustes et sa faible mobilisation pour une transition partagée, le gouvernement provoque le rejet des objectifs de transition, pourtant indispensable. FNE demande de réorienter les politiques publiques vers une transition juste, qui protège à long terme les populations affectées par les impacts du changement climatique et ne laisse personne de côté.

Vous trouverez en annexe un court texte avec des solutions que FNE promeut et qui peut être partagé avec nos associations.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé la tenue très rapidement d'un débat au niveau national, mais aussi de débats décentralisés (à l'échelle infra-départementale). Ces débats seront à priori centrés sur la fiscalité et sur les mesures d'accompagnement social nécessaires à la transition. Pourtant, nous choisissons de conditionner notre disponibilité à un véritable engagement du gouvernement à changer de méthode, à co-construire les solutions, à proposer un débouché concret pour les mesures définies et à inclure des objectifs de justice sociale dans la définition des solutions. En effet, les concertations passées ont montré que ce gouvernement a outrepassé sa légitimité et négligé le dialogue avec les corps intermédiaires et les collectivités.

Tout d'abord, nous vous tiendrons informés des détails de l'organisation de ces débats dès que possible. Ensuite, comme nous l'avons déjà fait lors des élections présidentielles et législatives, FNE continuera d'échanger au niveau national avec d'autres organisations du champ de la solidarité ou syndicale, ainsi qu'avec les associations de collectivités sur ce sujet. L'organisation de ces débats étant particulièrement floue à ce jour, nous vous invitons à nous faire part des conditions qui vous semblent nécessaires pour leur bonne tenue.

Enfin, il est impérieux de réagir immédiatement ... nous vous appelons à aller manifester et à participer aux marches organisées pour le climat. De manière pacifiste et en fonction des contextes locaux bien sûr, mais aujourd'hui plus que jamais, nous devons montrer au Gouvernement que pour de nombreux citoyens, sauver notre avenir reste la priorité.

L'ampleur de ces marches pour le climat aura un impact fort sur l'avenir de la transition écologique.

Mobilisons-nous dans toutes nos régions !

Michel Dubromel, président de FNE



Les propositions de FNE pour une transition écologique plus solidaire

Tout en maintenant la trajectoire sur les taxes, le gouvernement peut prendre des décisions qui conjuguent à la fois la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec des objectifs sociaux légitimes :

■ prendre en compte l'ensemble des coûts des différents modes de transport (émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, bruit, congestion, accidents, dégradation des infrastructures) dans les choix politiques en matière de mobilité afin que la société ne subisse des coûts humains et financiers qui auraient pu être évités ;

■ appliquer avec équité le principe pollueur-payeur par tous, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transport les plus pollués (exonérations sur le gazole professionnel pour les camions, absence de taxe sur le kérosène des avions en Europe) pour des incitations plus vertueuses ;

■ développer une mobilité plus soutenable dans les territoires grâce à la multimodalité (possibilité de choisir entre plusieurs modes de transport) et l'intermodalité (combinaison de différents modes pour réaliser un trajet). Ceci nécessite que les Régions et collectivités disposent de suffisamment de moyens pour déployer les modes actifs, une offre fiable de transports collectifs (maintien des « petites lignes » de TER, cars, bus) et les solutions de mobilités collaboratives (covoiturage, transport à la demande...) ;

■ accompagner les ménages les plus fragiles et dépendants à la voiture dans leur transition vers une mobilité plus écologique : prime de conversion pour des véhicules moins pollués sous conditions de ressources, prime mobilité élargie aux abonnements aux transports en commun, vélo, mobilités partagées...

■ généraliser les plans de mobilité des entreprises sur les bassins d'emploi (zones d'activités, zones industrielles...) ;

■ encadrer les loyers dans les zones tendues et accentuer la construction de logements à loyers bas ou modérés ;

■ rénover au niveau « Bâtiment Basse Consommation » un million de logements chaque année pour améliorer leur isolation thermique ;

■ créer des dispositifs d'accompagnement pour chaque citoyen dans la transition écologique afin qu'ils trouvent les réponses à leurs besoins et les financements adéquats ;

■ accélérer la transition dans les territoires, dans la production d'énergies renouvelables locales, dans les transports, dans l'habitat, dans l'agriculture ;

■ développer des contrats de transition écologique pour l'emploi, basés sur les ressources des territoires, qui donnent des perspectives d'avenir aux travailleurs concernés par la conversion écologique de l'économie.

Formation naturaliste des adhérents

Il convient de rappeler que l'année 2019 sera consacrée à l'étude des Habitats (en débordant un peu sur le début 2020).

La formation comprendra 3 modules : Poacées, Habitats naturels et semi-naturels, Cartographie.

L'étude des Poacées est programmée car une connaissance suffisante de ces plantes est indispensable pour étudier les Habitats. Les modules Poacées et Habitats sont obligatoires ; le module Cartographie est à option.

On peut utilement se reporter à la Plume de l'Épervier n° 383 d'octobre 2018, page 5.

La participation aux frais est fixée à 40 euros, forfaitairement. Suivre cette formation nécessite un prérequis : participation de 2 années à la Formation Naturaliste des Adhérents ou des connaissances équivalentes en Botanique.

Si vous ne vous êtes pas inscrit auprès de Jean Collonge lors de la réunion d'information du 10 décembre ou avant, vous pouvez le faire **jusqu'au 10 janvier 2019** (collonge0332@orange.fr ; 09 62 13 61 62). Vous pouvez aussi, avant de vous inscrire, lui demander le calendrier déjà établi pour l'ensemble de cette formation.

Bien amicalement.

La Commission Formation des Adhérents de Lo Parvi

Nous voulons tous des coquelicots

APPEL À LA RÉSISTANCE POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES

Cet appel, évoqué par Jean-Jacques Thomas Billot dans son éditorial d'octobre (circulaire 383), s'appuie sur une collecte de signatures et sur des rassemblements devant les mairies les vendredis soir (voir les dates localement).

Nous nous devons de soutenir cette action puisque chacun connaît ou devrait connaître aujourd'hui, la nocivité avérée des ces produits, nommés 'pesticides'. Nous savons maintenant que les avantages que l'agriculture peut en retirer, longtemps mis en avant, ne sont rien en regard de leur capacité à empoisonner les milieux et les organismes. Et il faudrait ajouter d'autres substances dont raffole l'agriculture industrielle, tels les antifongiques, dont les effets délétères apparaissent progressivement !

Si un appel à la résistance est lancé, il faut aussi que ce soit un appel à l'intelligence (contre les ignorances volontairement entretenues) et surtout, un appel à l'esprit de responsabilité (au sens que Hans Jonas donne à ce mot dans son ouvrage 'Le principe responsabilité' qui devrait être médité par tous ceux qui ont un peu le souci des lendemains et des printemps).

Car nul ne peut accepter que cette pollution insidieuse, massive et silencieuse compromette la vie future.

SORTIES ● ET CHANTIERS ● NATURE

- Comptage des oiseaux d'eau hivernants ----- 12 janvier 2019 de 9h à 12h
- Le grand duc ----- 18 janvier 2019 de 17h à 18h30
- Comptage des chauves-souris en hibernation ----- 2 février 2019 de 9h à 12h
- Initiation ornithologique : les oiseaux d'eau hivernants ----- 2 février 2019 de 14h à 17h

Inscription au 04 74 92 48 62

Vous êtes inscrit mais vous ne pouvez plus venir, merci de bien vouloir nous prévenir dès que possible (certaines sorties sont vite complètes et font l'objet d'une liste d'attente)

Réunions des commissions 2019 (dates connues à ce jour)

(sauf indication contraire, les réunions se déroulent au local, à Cozance)

Commissions	Dates
Aménagement du territoire Lundi de 12h à 14h	21/01 - 11/02 - 25/02 29/04 - 27/05 - 24/06
Circulaire Mercredi à 18h	19/01 - 13/02 - 13/03 - 10/04 - 8/05 - 12/06
Communication Mardi à 9h30	8/1 - 5/2 - 12/3
Naturaliste	9/01 Best'of à 20h30 4/02 à 18h Sortie en mars : date non arrêtée
PôZ Samedi de 10h à 12h	19/01 - 16/02 - 16/03
Veille écologique Horaires et lieux à vérifier au- près du secrétariat.	7/01 - 11/02 - 4/03 - 1/04 6/05 - 3/06 - 1/07 - 2/09 7/10 - 4/11 - 2/12

Réunion du Conseil d'Administration Lundi 14 janvier - 20h au local

- Bilan projet "Protéger"
- Questions diverses

Prochaines réunions du CA
- 11/02 : préparation AG
- 11/03 : arrêté des comptes

Assemblée générale : samedi 30/03



Photo : Martine Ravet

La commission naturaliste vous invite à son

BEST'OF ANNUEL
le mercredi 9 janvier
à 20h30 au local

Tout au long de l'année 2018, les naturalistes bénévoles et salariés ont inventorié de nombreuses espèces animales ou végétales. Cette soirée vous permettra de découvrir avec les naturalistes ces plantes, insectes, champignons, amphibiens, mammifères ou oiseaux rares. Au total, une quarantaine d'espèces vous seront présentées dans un diaporama spécialement préparé pour l'occasion.

Association Nature Nord-Isère



concours photo nature 2018



Vernissage et
remise
des récompenses
Samedi 9 février
2019